



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

Présents : MM. Didier REY, Roger BUROSSE, Gervais CILLAIRE, Alain LABESCAT, Marie-Laure LAFOURCADE, Nathalie CUYEU, Aimeline REY-BETHBEDER, Héléne LAVEDRINE, Géraldine DANTIN, Robert GIMENEZ, Nathalie CUYEU

Pouvoirs : M. David CAZALET à M. David VIRENQUE, M. Guillaume FEUGAS à Mme Nathalie CUYEU

Secrétaire de séance : M. Roger BUROSSE

En préalable, M. le Maire rend hommage à l'engagement de M. Michel CAMDESSUS, récemment décédé, Mairie délégué d'Arance.
Il confirme son souhaitant de continuer à porter les projets de la collectivité lors d'un nouveau mandat.

I) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2019

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS DE LA CCLO

a) Projet Pavillon Vert :

Lors du dernier conseil de communauté, a été validée la vente par la CCLO de plus de 4 hectares à la société SUEZ dans le cadre du projet PAVILLON VERT.

SUEZ a pour projet la construction et l'exploitation d'une unité de valorisation énergétique par production d'électricité et de vapeur pour les besoins de certains industriels du bassin de Lacq à partir de sous-produits valorisables : les Combustibles Solides de Récupération. L'investissement prévu s'élève à 50 millions d'euros. Ce projet devrait permettre la création de 30 emplois.

Les installations présentes seront à nouveau utilisées : voie ferrée, réserve en eau...

b) Fiscalité incitative des déchets :

Une étude a été engagée pour étudier les enjeux, atouts, contraintes de la mise en place d'une tarification incitative des déchets sur le territoire de la CCLO. Cet outil vise à atteindre les objectifs de réduction de déchets imposés par la loi en :

- Mettant en place des compteurs à déchets sur les bacs à déchets (puces sur bacs individuels, badges pour les containers destinés aux apports volontaires pour les logements collectifs),
- Collectant des déchets tous les 15 jours sauf en centres-villes de Mourenx et d'Orthez toutes les semaines,
- Instituant une facturation par redevance incitative ou TEOM incitative.

Ces préconisations sont liées au constat actuel effectué : la baisse des ordures ménagères collectées, la hausse des emballages ménagers recyclés. Ce dossier sera examiné en conseil de communauté après le renouvellement électoral.

III) PROJETS EN COURS

a) Extension du SSIAD

Les marchés concernant l'opération d'extension du SSIAD et de réaménagement du local adjacent ont été attribués. Le montant du loyer du SSIAD sera actualisé pour prendre en compte l'évolution de la superficie des locaux mis à disposition.

Une climatisation sera également installée afin de permettre un accueil des usagers dans des conditions optimales notamment en période de canicule et de forte chaleur. La salle de réunion et les 3 bureaux à l'étage en seront également pourvus. Le SSIAD propose de verser une subvention d'équipement pour financer ces travaux supplémentaires sollicités. Accord du conseil.

b) Lutte contre l'incendie :

De nombreux travaux s'imposent afin d'optimiser les moyens existants sur la commune pour améliorer la couverture en matière de lutte contre l'incendie. Le groupe de travail vient de rencontrer Monsieur Pierre GOUGY qui a développé un process de containers étanches pouvant être enterrés ou placés hors sol.

L'intérêt de ces installations par rapport à des citernes enterrées est double :

- Le coût est moindre,
- La place nécessaire aux installations est plus faible.

Le SDIS vient de valider les essais sur ces containers.

Les travaux du groupe de travail seront repris en intégrant cette nouvelle possibilité.

Une citerne doit être mise en place début mars sur le parking actuellement en cours d'aménagement et situé en bas de l'Eglise d'Audéjos.

Le conseil propose de déposer un dossier de demande de subvention, auprès de l'Etat concernant la mise en place de la défense incendie sur le territoire communal.

c) Local médical

Le projet d'aménagement du local médical a été transmis à Martha SANCHEZ, futur médecin pour validation.

En parallèle, des acquisitions de mobiliers s'imposeront.

d) Parc Lacq Aventure

M. BARATIN vient de céder son fonds de commerce à la société Aragnon Evasion gérée par Monsieur Clément MENETRIER. Ce dernier envisage de réaliser les travaux suivants : l'implantation d'un chalet plus conséquent et de containers pour stocker les harnais, l'installation de toilettes sèches. Il doit déposer sa demande de permis de construire en fin de semaine.

Il sollicite une participation de la commune pour le financement des toilettes sèches autonomes, (traitement des déchets par lombricompostage) en dehors de la partie grillagée du parc. Accord du conseil, l'installation pouvant être utilisée quel que soit le moment de la journée par les promeneurs. Les services du Syndicat Gave et Baïse et de l'ONF ont été informés du projet.

Une réflexion doit être engagée concernant les nouvelles techniques pouvant être actionnées pour alimenter en électricité le parc.

e) Projet de Maison d'Assistants Maternelles

Il est fait état de la demande de trois personnes qui cherchent un local communal pour y installer une Maison d'Assistants Maternelles. Le conseil précise que la commune ne dispose pas de locaux communaux pouvant accueillir cette nouvelle activité. Il confirme également son souhait de ne pas

favoriser l'arrivée d'une activité pouvant concurrencer les 3 assistantes maternelles exerçant actuellement sur la commune.

IV) LOGEMENTS

Les services de la CCLO et d'Habitelem viennent d'être rencontrés. Ils sont en train de travailler sur le projet d'aménagement du lot collectif du lotissement Mariaü. La création d'un ensemble de 10 logements de type T2, T3 est envisagée.

V) FINANCES

a) Comptes administratifs

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de déterminer les résultats qui seront affectés par délibération. Il fixe le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes. Ces derniers seront repris en complément des inscriptions budgétaires nouvelles lors du vote du Budget Primitif 2020.

b) Compte administratif du lotissement Mariaü

Au vu des règles comptables applicables en la matière, l'opération de lotissement Quartier Mariaü est régie par un budget annexe. Le compte administratif du lotissement Mariaü présente un besoin de financement de 249 699,45 €. Monsieur le Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle. Sous la présidence de M. Roger BUROSSE, le Compte Administratif 2019 du budget annexe Mariaü est approuvé.

Les résultats du compte de gestion du budget annexe concordant avec ceux du compte administratif, le conseil approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq et procède à l'affectation des résultats.

c) Situation financière de la commune fin 2019

L'article 107 de la loi NOTRe impose désormais une délibération spécifique relative retraçant les informations financières destinées à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget. Depuis 2018, les actions réalisées par le C.C.A.S de LACQ sont intégrées au sein du budget communal. La Commune prend en charge une partie du coût du portage des repas effectué par le C.C.A.S de MOURENX. Cette participation est en baisse, seule la quantité de repas livrés étant prise en compte (jusqu'en 2018, le critère potentiel financier était également intégré).

Le budget de fonctionnement de 2019 est en baisse de 1,98 % par rapport au budget 2018.

Les charges à caractère général ont été contenues.

Les charges de personnel sont en baisse suite au non remplacement, après son départ à la retraite d'un agent affecté à des fonctions d'entretien de divers bâtiments. Il est ici précisé que 3 agents bénéficient de compteurs d'heures importants. Une réflexion concernant l'organisation des services est en cours.

Les autres charges de gestion courantes sont en hausse suite à l'octroi d'un montant plus conséquent de subventions.

Les reversements de la commune au titre de la Couverture Maladie Universelle et du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communes pour l'instant stabilisés.

Les charges financières comprennent le remboursement du prêt souscrit pour financer l'opération logements personnes âgées.

Les aides allouées par la commune au titre de sa politique sociale avoisinent les 51 000 € (secours, aides aux études supérieures, au permis de conduire, prises en charge des activités périscolaires).

En parallèle, le niveau des recettes reste stable. Il convient de noter que l'année 2019 a été marquée par le remboursement par la C.C.L.O des enfouissements de réseaux réalisés sur Audéjos.

La commune n'a pas perçu cette année la compensation pour perte de redevance des mines.

Les produits des services sont stables. Ils prennent désormais en compte la fourniture des repas aux enfants utilisant ce service et fréquentant les écoles de Lacq et d'Urdès.

Les impôts et taxes sont en légère hausse suite à l'augmentation des bases.

Les dotations et participations chutent en l'absence de perception de compensation de perte de redevance des mines.

Les remboursements sur rémunération du personnel en raison d'un arrêt maladie de longue durée.

Les loyers encaissés sont stables même si le local pressing n'est plus utilisé depuis plus de 6 mois.

Les produits exceptionnels constatent les remboursements d'assurances.

La capacité d'autofinancement (produits réels – charges réelles) déduction faite des charges et produits exceptionnels est de 763 379,78 €.

Pour ce qui est de la section de fonctionnement, le budget 2019 a été conduit avec rigueur tout en maintenant une politique d'intervention sociale importante.

Pour ce qui est des opérations d'investissements, des négociations ont été engagées pour chaque consultation. Le budget des réalisations d'investissement 2019 est très conséquent, de nombreuses opérations étant en cours de finalisation. L'extension du Vival, les travaux sur les courts de tennis et le parking de la salle des fêtes d'Audéjos sont achevés.

Les recettes réelles d'investissement sont faibles. Elles comprennent notamment les subventions allouées aux opérations courts de tennis et salle des fêtes. Les recettes liées au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements qu'en fonctionnement.

L'excédent d'investissement capitalisé, issu de l'excédent de fonctionnement, permet de financer ces opérations.

L'endettement de la collectivité reste stable. Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2019 sur les produits réels de fonctionnement, n'est pas élevé (0,41 alors que la médiane est fixée à 0,80). L'encours de la dette peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

d) Budget Général : vote du compte administratif 2019

M. le Maire présente au conseil le compte administratif du budget général. L'excédent d'exploitation de 3 009 158,54 € permet de financer le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser pour un montant global de 2 578 122,21 €.

M. le Maire sort de la salle. Sous la présidence de M. Roger BUROSSE, après présentation du budget primitif 2019 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2019 et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Les résultats du compte administratif concordant avec ceux du compte de gestion, le conseil approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 3 009 158,54 € permet de couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement. Le report de l'excédent de fonctionnement sera donc de 431 036,33 €.

e) Mutations immobilières effectuées en 2019

Il est rappelé l'obligation de communication et d'approbation du tableau des acquisitions et aliénations immobilières effectuées par la collectivité pour chaque exercice. En 2019, la commune a procédé à l'acquisition de la maison Cabral et à la signature d'un sous-seing avec la société TEREGA.

f) Approbation de la liste des marchés conclus en 2019

Il est rappelé que l'article 107 du décret du 25 mars 2016 impose le recensement des marchés conclus en 2019. Le conseil approuve cette liste qui comprend majoritairement les marchés attribués dans le cadre des consultations lancées :

pour l'acquisition de panneaux lumineux d'information municipale et d'un véhicule électrique, pour la réalisation des travaux suivants : le programme de voirie rurale 2019-2020, la fourniture et la pose d'une pergola au niveau de la supérette, les travaux d'aménagement d'un parking au niveau de la salle des fêtes d'Audéjos, l'installation de jeux pour les enfants sur Audéjos, la réalisation du revêtement en résine d'un court de tennis, le remplacement de l'éclairage du stade par de la technologie LED, les travaux de démolition-reconstruction de la salle des fêtes de Lacq, l'installation d'une réserve incendie sur Audéjos.

g) Orientations budgétaires 2020

Le projet de budget a fait l'objet d'un examen en commission finances le vendredi 21 février 2020. Les élus ont été destinataires de la présentation synthétique actualisée des sections de fonctionnement et d'investissement le lundi 24 février 2020.

Depuis plusieurs années, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réduire le volume de la section de fonctionnement tout en conservant un niveau de service aux usagers,
- Optimiser les interventions des services,
- Dégager des marges de manœuvre conséquentes pour financer les investissements.

Le programme d'investissement de la collectivité restera conséquent en 2020. Des crédits conséquents sont inscrits au titre des restes à réaliser. Le programme d'investissement portera sur le financement de :

- l'aménagement des abords des courts de tennis,
- l'extension du SSIAD,
- l'aménagement d'un local médical,
- les études concernant l'aménagement de la salle des sports,
- la finalisation des travaux sur la salle des fêtes de LACQ,
- les travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- l'amélioration de la couverture incendie.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...). Aucune nouvelle opération ne sera engagée. L'année 2020 sera mise à profit pour définir le programme d'investissement de la collectivité pour le mandat à venir. L'analyse financière prospective effectuée en 2015 sera actualisée. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat pour le dossier de défense incendie.

Les charges de fonctionnement continueront à être contraintes. La contribution de la commune au titre de la Couverture Maladie Universelle et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est appelée à croître. Les recettes de fonctionnement sont appelées à se réduire (absence de redevance des mines, absence de Dotation Globale de Fonctionnement...). Des recettes certaines sont susceptibles d'être revues à la baisse (Attribution de Compensation).

L'objectif est de continuer à contraindre le budget de fonctionnement. Il est ici rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

h) Le budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 2 285 000 € dont 1 050 500 € épargnés pour financer l'investissement. La section d'investissement s'élève à 4 350 000 € constituée en grande partie des dépenses pour les programmes de 2019 en cours d'exécution. Après en avoir délibéré, le conseil valide le budget primitif de l'exercice 2020.

Les services fiscaux ont notifié les bases fiscales de la commune en fonction des trois taxes. A taux constants, elles sont en hausse de 1,37 % par rapport à 2019. Les taux appliqués sur la commune sont bas. 2017 avait été marquée par l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au taux de 10,05 %. Suite à cette instauration, les taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti ont été portés respectivement à 4,55 % pour la Taxe d'Habitation et à 14,83 % pour le foncier non bâti. Le taux de foncier bâti a été quant à lui maintenu à 6,19 %. Considérant la mise en place d'une nouvelle taxe pour le financement de l'Établissement Public Foncier Local en 2017, l'instauration de la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations en 2019, vu les besoins du budget, le conseil décide de maintenir les taux de fiscalité existants à savoir 4,55 % pour la taxe d'habitation, 6,19 % pour le foncier bâti et 14,83 % pour le foncier non bâti.

i) Budget annexe Mariaü 2020

Il s'équilibre à 269 699,45 € en fonctionnement et à 259 699,45 € en investissement. Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération, des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général. Il reste à réaliser la vente d'une venelle.

j) 1^{ère} répartition de subventions

Le conseil valide la 1^{ère} répartition de subventions concernant le versement :

- D'une subvention à la Commune de Serres Saintes Marie au titre de la solidarité territoriale. Cette somme sera redistribuée par la commune de Serres Sainte Marie auprès des administrés sinistrés après le violent coup de vent de fin d'année.
- D'une subvention à l'Association Lo Solan pour soutenir l'action de Groupement d'Alimentation Familiale qui accompagne les familles en difficulté financière en leur permettant d'acheter les produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût. Lo Solan sollicite les communes environnantes dont les administrés bénéficient du dispositif suite au désengagement financier de la Caisse d'Allocations Familiales.
- D'une subvention annuelle au Comité des Fêtes de Lacq et à l'Association des Anciens Combattants.

Le conseil ne souhaite pas donner suite à la demande de l'association Human 4 qui sollicite un soutien financier pour la participation au 4L TROPHY de deux jeunes extérieurs.

VI) PERSONNEL

Le conseil valide le tableau des emplois du personnel pour l'année 2020. Les 15 agents communaux représentent 12 ETP répartis entre les services administratifs (+APC), techniques, école, entretien, aides ménagères, restauration scolaire.

Le recrutement du nouveau responsable technique vient d'être effectué. Il prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2020.

La réflexion concernant le règlement intérieur des services et leur organisation sera réactivée en avril.

VII) VOIRIE

a) Programme voirie 2019-2020

Les travaux du programme voirie 2019-2020 viennent d'être engagés.

L'aménagement de l'accès à la casse auto est actuellement en cours de réflexion, le conseil départemental envisageant en parallèle des travaux sur la départementale. M. Adrien de Lestapis a accepté de céder à la commune 100 m² afin de permettre d'agrandir l'accès du chemin rural de las Vaques pour permettre aux camions de gabarit important de manœuvrer plus facilement.

Les dossiers concernant les 4 chemins ruraux doivent être transmis aux services de l'Agence Publique de Gestion Locale du 64 pour établissement des actes en la forme administrative.

b) Voie d'accès au LA 131

Une portion de voirie reliant la Route d'Audéjos, le Chemin du Bois et le Chemin de Balagué a été construite à la fin des années 50 par la SNPA. Cette voirie a bénéficié aux besoins de l'exploitation de l'ancien site minier LA 131 par la société TOTAL E&P FRANCE. Toutefois, cette voirie, depuis un peu plus de 60 ans, est aujourd'hui utilisée non plus uniquement pour les besoins de l'exploitation minière mais par l'ensemble des riverains et usagers sans toutefois que les parties de parcelles concernées aient été rétrocédées à la commune de LACQ.

Le conseil décide de régulariser cette situation par l'acquisition des terrains d'assiette de la totalité de la voirie mise en place par la SNPA. L'opération avec les propriétaires concernés sera réalisée pour l'Euro Symbolique. L'ensemble des frais, seront à la charge de la société TOTAL E&P FRANCE puisque cette voirie a bénéficié aux besoins de l'exploitation minière de l'ancien puits dit « LA 131 » et qu'en conséquence TOTAL E&P FRANCE accepte d'en prendre la charge.

IX) ENVIRONNEMENT

a) Nuisances :

Un nouveau point sur ce dossier est effectué. Il est fait état des nombreux signalements reçus suite au redémarrage des installations. des travaux ont en effet été effectués sur diverses installations.

b) Déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers du puits LA 129 et du réseau de collecte associé.

La commune a été destinataire d'un dossier transmis par les services préfectoraux portant sur les demandes formulées par la société RETIA pour le compte de TEPF et concernant les dossiers d'arrêt définitif du puits LA 129, situé Route d'Arthez de Béarn et destiné à accueillir le centre de traitement de l'entreprise DEUMIER. Il est rappelé que les modalités techniques de fermeture des puits sont définies par l'industriel avec les services de la DREAL.

La déclaration d'arrêt permettra à l'administration à terme de lever la police des mines. Ces puits ont été bouchés et démantelés. Depuis des mesures de surveillance de la qualité des eaux souterraines ont été mises en œuvre.

Des travaux ont été réalisés pour réhabiliter les terrains. Les installations de surface ont été démantelées, les massifs démolis.

Conformément aux dispositions du décret n° 2006-649 du 02 juin 2006 relatif aux travaux miniers, le conseil est appelé à se positionner sur ce dossier. Vu le rapport rendu par la DREAL, le conseil émet un avis favorable à la fermeture de ce puit.

X) QUESTIONS DIVERSES

Une réunion de présentation des plans particuliers d'intervention du Bassin de Lacq s'est tenue en Préfecture.

La commune vient d'être destinataire d'un courrier de la présidente de l'Amassada indiquant le souhait de l'association d'intégrer les aînés d'Urdès qui le souhaitent afin d'apporter un renouveau. Le conseil municipal se réjouit de cette initiative.

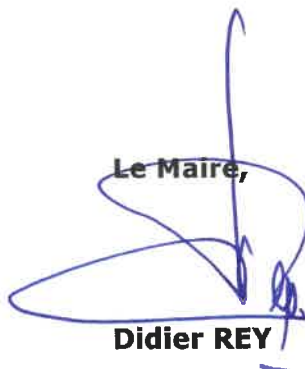
Il est fait état des remerciements de la coordinatrice du Téléthon pour le soutien alloué.

Date à retenir : 15 mars 2020 : élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Lacq-Audéjos, le 28 février 2020

Le Maire,

Didier REY

